

# COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 13 janvier 2011

## **LES DEPENSES « TSUNAMI » 2006-2008 DE SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE DECLAREES « CONFORMES, SANS RESERVE » PAR LA COUR DES COMPTES**

***SOS Villages d'Enfants fait partie des 19 associations sur les 29 organismes examinés en 2009 par la Cour des Comptes, qui voient leurs dépenses « tsunami » 2006 - 2008 déclarées « conformes, sans réserve », à l'objet de l'appel. Ce rapport a été rendu public le 12 janvier 2011. Il confirme la bonne gestion des fonds collectés, destinés au financement d'une action dans la durée.***

Un premier rapport portant sur 32 organismes avait constaté le 3 janvier 2007 « la conformité des emplois aux objectifs de l'appel à la générosité » de SOS Villages d'Enfants France et avait mentionné que des nombreuses procédures de contrôle des dépenses avaient été mises en place. Elle avait reconnu que l'association gérait des projets sur le long terme. Le second rapport, paru le 12 janvier 2011 fait valoir que les ressources dédiées au tsunami ont progressé de 372 605 €, les nouvelles ressources provenant essentiellement des dons des particuliers et des produits financiers.

Le rapport fait valoir qu'il a été proposé aux donateurs en 2006 de réaffecter les sommes collectées dans le cadre de l'opération « SOS Orphelins d'Asie » pour couvrir les frais de fonctionnement des villages d'enfants SOS de Pondichéry (Inde) et de Meulaboh (Indonésie).

Il souligne également que les produits financiers ont été clairement isolés et affectés intégralement au financement des actions au profit des victimes du tsunami.

### **Extrait du rapport de la Cour des Comptes**

Les missions sociales se seront élevées au total à 1 394 565 € ; elles se composent exclusivement des fonds versés par l'association française aux deux associations nationales « SOS Children's villages of India » et « SOS Desa Taruna Indonesia », elles-mêmes membres de la Fédération « SOS Children's villages » qui réalise les opérations sur le terrain et est responsable du suivi financier. Le solde des fonds dédiés au 31 décembre 2008 est de 931 093 €, soit 35 % des ressources totales. L'importance de cette somme s'explique par l'engagement de l'association française de prendre en charge une partie du fonctionnement des deux villages construits entre 2006 et 2008, soit environ 125 000 € par an.

Les fonds dédiés issus de la collecte « tsunami » représentent un peu plus de 7 années de fonctionnement et, conformément à sa tradition, SOS Villages d'Enfants s'est engagée à poursuivre le financement au-delà de cette période.

À l'issue de son contrôle, la Cour constate que les fonds ont été employés en 2006-2008 conformément aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité publique.

Pour en savoir plus sur l'utilisation des fonds du tsunami à fin décembre 2009 :  
[www.sosve.org/20-Decouvrir/50-10\\_SOS\\_Orphelins\\_Asie.asp](http://www.sosve.org/20-Decouvrir/50-10_SOS_Orphelins_Asie.asp)

Pour que frères et sœurs  
partagent la même enfance

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## A propos de SOS Villages d'Enfants

SOS Villages d'Enfants a pour mission de prendre en charge des enfants sans soutien parental ou en risque de le perdre, en France et dans le monde. Son objectif est de permettre à chaque enfant d'avoir une vie de famille, en accueillant des frères et sœurs sans soutien parental dans un village d'enfants SOS ou en renforçant la famille à l'aide de programmes de prévention de l'abandon, en conformité avec les résolutions de l'ONU de novembre 2009.

SOS Villages d'Enfants France accueille près de 900 enfants et jeunes adultes dans ses 14 villages d'enfants SOS et ses 3 établissements associés. Elle est membre de SOS Villages d'Enfants International, fondée en Autriche en 1949.

Présente dans 132 pays, SOS Villages d'Enfants International prend en charge plus de 76 000 enfants et jeunes dans 508 villages d'enfants SOS. Avec plus de 2000 projets sociaux, éducatifs et de santé, elle vient en aide à un million de bénéficiaires. Elle est apolitique, non-confessionnelle et a un statut consultatif au Conseil économique et social des Nations-Unies.

**Pour plus d'informations : [www.sosve.org](http://www.sosve.org)**

**Pour plus d'informations sur SOS Villages d'Enfants, merci de contacter :**

**Chantal PALITZYNE** - 01 55 07 25 42 – [cpalitzyne@sosve.org](mailto:cpalitzyne@sosve.org)

**Assia SADAQUI** - 01 55 07 25 47 - [asadaoui@sosve.org](mailto:asadaoui@sosve.org)

Pour que frères et sœurs  
partagent la même enfance